

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DVD 123** Signature avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'exploitation du Stationnement du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à paris pour une durée de 8 ans.

**Mme Annick LEPETIT, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 7 juin 2010 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux" en application du CGCT et notamment des articles L 1411-4 et L 1413-1 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 1er juillet 2010 ;

Vu la délibération 2010 DVD 94 en date des 5 et 6 juillet 2010, approuvant le principe de délégation du service public et autorisant M. le Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris pour une durée de 8 ans ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L 1411-1 et L 1411-5 du CGCT, en date du 30 novembre 2010, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L 1411-1 et L 1411-5 du CGCT, en date du 15 mars 2011, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L 1411-5 du CGCT ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 29 juin 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer, avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'exploitation du Stationnement, le contrat d'affermage qui a pour objet l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris pour une durée de 8 ans ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'exploitation du Stationnement, le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'entretien et l'exploitation des 19 parcs de stationnement de surface à Paris pour une durée de 8 ans.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 75, article 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.